

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 24 août 2017, le Bureau a décidé :

- l'octroi d'une subvention d'un montant de 560 € à M. KLEIN Jean-Luc, demeurant 113 Grand Rue à KRUTH, pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel.
- d'approuver le contrat définissant les modalités d'occupation pour la mise à disposition d'un espace de jardin de 247,5 m² sur un terrain situé au lieu dit « Breuil » à Saint-Amarin (Section 17 Parcelle 360).
- d'approuver la convention entre l'association de gestion et d'animation du parc de Wesserling et la Communauté de Communes pour l'organisation de la fête du livre 2017.
- d'attribuer le marché public pour les travaux d'eau potable et d'assainissement à Moosch à :
 - LOT 01 - EAU POTABLE : SOGEA EST BTP pour un montant de 234 915 € HT (Tranche ferme et tranche optionnelle)
 - LOT 02 - ASSAINISSEMENT : SOGEA EST BTP pour un montant de 285 435 € HT (Tranche ferme et tranche optionnelle)
 - LOT 03 – CONTROLES APRES TRAVAUX : S.CO.RE Sarl pour un montant de 7 305 € HT (Tranche ferme et tranche optionnelle)
- d'attribuer les marchés publics, tranches fermes, aux entreprises suivantes :

lot	Intitulé du lot	Nom de l'Entreprise	Montant HT
1	Isolation intérieure	GATTOBIGIO FRERES SARL	118 091,00 €
2	Fenêtres de toit, panneaux polycarbonate	KRAFT SARL	11 275,00 €
3	Volets roulants	INTER'STORE	33 700,00 €

4	Electricité et ventilation	ELECTRICITE P. FLECK SAS	17 058,00 €
5	Rideaux occultants	INTER'STORE	7 100,00 €
6	Isolation extérieure	ISOLATION RAUSCHMAIER SAS	89 349,04 €
7	Fumisterie et poêle à bois	KRAFT SARL	18 506,00 €

Il approuve les termes des marchés à passer à cet effet et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Espaces Entreprises de Wesserling, chapitre 23.

- décide de valider la mise en place d'une servitude de passage au profit de la SCI MMC sur les parcelles suivantes:
 - 349/7, section 5, superficie 00 ha 02 a 31 ca Sol
 - 350/7, section 5, superficie 00 ha 00 a 62 ca Sol
 - 354/7, section 5, superficie 00 ha 00 a 17 ca Sol

Le Bureau confirme la mise à disposition gratuite des parcelles 356/14 et 359/7 (section 5), situées à l'arrière du bâtiment, autour des parcelles que va acquérir la SCI MMC en contrepartie de l'entretien de ces parcelles et de la mise en place d'une clôture et valide la mise en place d'un pacte de préférence en faveur de la SCI MMC, pour une période de 20 années à compter de la signature de l'acte de vente, dans la cas où Communauté de Communes décidait un jour de vendre les parcelles 356/14 et 359/7 (section 5).

Il autorise son Président à signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à ce projet.

- confirme et valide le réaménagement d'une ancienne friche industrielle (ancienne usine « INTERGLAS ») et son plan de financement prévisionnel.

Le Bureau valide la demande de subvention auprès de la Région, au titre du dispositif de traitement et requalification des friches et autorise son Président à signer les demandes de subventions ainsi que tous documents relatifs à ce projet.

- confirme et valide la restructuration d'un local de l'Hôtel Gros Roman de Wesserling son plan de financement et son échéancier prévisionnel.

Le Bureau valide la demande de subvention auprès de la Région, au titre du dispositif de traitement et requalification des friches et autorise son Président à signer les demandes de subventions ainsi que tous documents relatifs à ce projet.

- approuve les 3 opérations suivantes inscrites au Contrat de Ruralité :
 - 1) Réhabilitation des locaux « ECS » à l'Hôtel Gros Roman de Wesserling;
 - 2) Restructuration d'une ancienne friche industrielle à Malmerspach
 - 3) Création de locaux adaptés pour les chantiers d'insertion de la Vallée de Saint-Amarin

Le Bureau valide les plans de financement et échéanciers prévisionnels et autorise le Président à signer les demandes de subventions au titre du Contrat de Ruralité ainsi que tous documents relatifs à ces projets.

- d'attribuer la subvention pour l'achat de verres réutilisables de 294,00 € à l'Association Musique de Ranspach CORS de la Haute-Thur.
- d'approuver le projet d'avenant n°4 pour la prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de la convention relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site d'intérêt départemental du Markstein et autorise le Président à signer cet avenant n°4.

2. Décisions prises par le Président

Par arrêté du 27 juillet 2017 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, de signer l'avenant concernant la mise en place d'une installation photovoltaïque au Belacker relatif au lot n° 4 couverture - zinguerie - marché complémentaire du marché cité en titre. Ce lot a été attribué à l'entreprise BURGUNDER Gilbert.

Par arrêté du 02 août 2017 le Président a décidé, de valider et signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Par arrêté du 28 août 2017 le Président a décidé, de procéder au recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité au sein du pôle tourisme, à temps complet du 18 septembre 2017 au 17 novembre 2017 inclus.